



Postulat - 24_POS_60 - Romain Pilloud et consorts - 40% de taxes en plus à la HES-SO – Un danger pour les métiers d’aujourd’hui et de demain

Texte déposé :

Le 10 octobre 2024, la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) a annoncé son intention d’augmenter sa taxe d’études de 400 CHF par année. Une hausse qui touche de plein fouet les étudiantes, au moment où les coûts de la vie ne cessent déjà de prendre l’ascenseur. S’attaquer ainsi à l’accès à la formation aujourd’hui, c’est s’attaquer aux infirmier·ères, aux ingénieur·es, aux travailleur·ses sociaux de demain.

Désormais, les étudiant·es devront déboursier 1'400.- contre 1000.- jusqu’à maintenant, soit une hausse de 40%, qui s’additionne à la forte augmentation du coût de la vie, à l’augmentation du prix des logements et des autres charges courantes. Une augmentation incompréhensible, qui s’inscrit dans des pressions de plus en plus importantes de la Berne fédérale, qui vient de tripler la taxe d’études pour les étudiant·es étrangers à l’EPFL et à l’EPFZ, mais qui n’a à ce stade aucun justificatif sérieux hormis que la taxe n’a pas été adaptée depuis 26 ans et par souci « d’harmonisation ». Mais cette augmentation de la taxe semestrielle reste bien plus élevée que l’augmentation du coût de la vie sur la période.

Dans tous les cas, cette décision de la HES-SO aura plusieurs conséquences : si elle contribuera à baisser le pouvoir d’achat des étudiant·es, cette augmentation aura d’autres conséquences sur les étudiant·es et les Cantons : elle limitera le nombre d’étudiant·es intéressé·es et ayant les moyens de réaliser une formation en HES, dans un contexte où nous avons particulièrement besoin de renforcer les soins infirmiers, le monde du travail social ou les métiers spécialisés pour la transition énergétique. Rappelons à ce titre qu’il est déjà aujourd’hui difficile de trouver suffisamment de candidat·es dans certaines filières pour lesquelles il existe des pénuries déjà aujourd’hui, avec une HES-SO en perte de vitesse avec près de 1'000 étudiant·es en moins en 2024 qu’en 2021. Elle aggravera les inégalités d’accès aux hautes études, et elle risque parallèlement d’augmenter la contribution des Cantons, notamment en faisant augmenter les dépenses de ceux-ci pour les bourses d’études.

Conformément à la convention intercantonale HES-SO, c’est actuellement le comité gouvernemental qui « arrête le montant des taxes d’études » (Art. 19 al. 1 let. L).

Les signataires du présent postulat s'inquiètent particulièrement non seulement de toutes ces conséquences évoquées ci-avant, mais aussi que cette compétence d'augmenter les taxes d'études appartienne au comité gouvernemental, que les signataires trouvent très éloigné des réalités du terrain et des conséquences spécifiques dans chaque canton. Malgré les conséquences d'un tel vote, les Parlements cantonaux n'ont pas leur mot aujourd'hui.

Dès lors, les signataires demandent un rapport :

- Dans lequel le Conseil d'État, après être intervenu auprès du Comité intergouvernemental pour l'inviter à renoncer à l'augmentation des taxes d'études, décrive les opportunités de modifications partielles de la convention intercantonale de la HES-SO afin que les Grands conseils de chaque Canton puissent se prononcer à futur sur les propositions d'augmentation de taxes d'études ;
- Dans lequel le Conseil d'Etat indique comment il envisage de prendre des mesures pour limiter l'impact négatif de cette augmentation des taxes d'études, y compris pour les étudiant·es n'étant pas forcément au bénéfice d'une bourse d'études, les taxes d'études étant clairement un frein à l'accès aux hautes études.

Des propositions similaires ont ou vont également être suggérées et votées dans plusieurs Parlements cantonaux, selon les outils législatifs existants. En outre, la délégation vaudoise à la Commission interparlementaire de contrôle des HES-SO a également déposé une interpellation, tandis qu'une pétition étudiante ayant réuni plus de 3'000 signatures va également être déposée.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alexandre Démétriadès (SOC)
2. Alice Genoud (VER)
3. Cédric Echenard (SOC)
4. Céline Misiego (EP)
5. Cendrine Cachemaille (SOC)
6. Claire Attinger Doepper (SOC)
7. Claude Nicole Grin (VER)
8. Denis Corboz (SOC)
9. Eliane Desarzens (SOC)
10. Elodie Lopez (EP)
11. Felix Stürner (VER)
12. Géraldine Dubuis (VER)
13. Isabelle Freymond (IND)
14. Joëlle Minacci (EP)
15. Julien Eggenberger (SOC)
16. Laure Jatton (SOC)

17. Laurent Balsiger (SOC)
18. Marc Vuilleumier (EP)
19. Martine Gerber (VER)
20. Oriane Sarrasin (SOC)
21. Oscar Cherbuin (V'L)
22. Patricia Spack Isenrich (SOC)
23. Pierre Dessemontet (SOC)
24. Sandra Pasquier (SOC)
25. Sébastien Cala (SOC)
26. Sébastien Kessler (SOC)
27. Sylvie Pittet Blanchette (SOC)
28. Thanh-My Tran-Nhu (SOC)
29. Valérie Zonca (VER)
30. Vincent Jaques (SOC)
31. Yannick Maury (VER)
32. Yves Paccaud (SOC)